

# Note de présentation brève et synthétique

## Budget 2023 de la commune de BORDES

### Le contexte d'élaboration du budget 2023

Comme c'est le cas pour l'ensemble des acteurs économiques et des particuliers, le budget 2023 est marqué par l'inflation qui pèse non seulement sur les coûts de fonctionnement des services mais également sur les coûts des projets d'investissement.

1

Le budget 2023 prend également en compte les coûts exceptionnels de réparation des dégâts occasionnés par l'orage de grêle du 20 juin 2022 sur de nombreux équipements

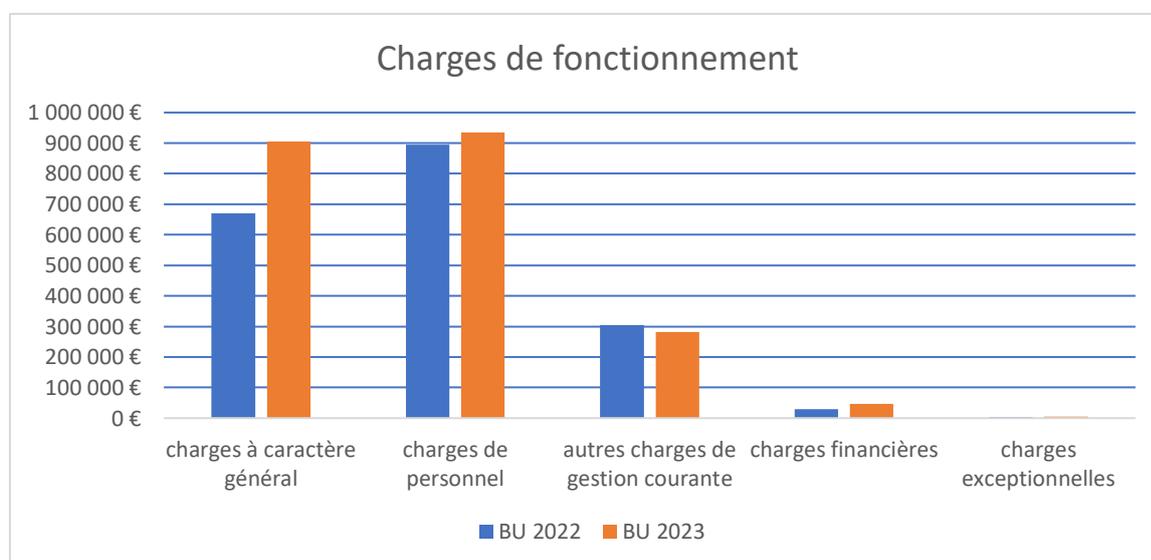
Dans ce contexte, les priorités du budget 2023 sont :

- Contenir l'augmentation des coûts de fonctionnement sans réduire le niveau de services,
- Le lancement des travaux de l'espace « Terre d'Envol », sans trop réduire les autres actions d'investissement qui permettront de garder l'ensemble des équipements en bon état et qui répondent au mieux aux besoins des Bordais.

### La structure du budget 2023

#### La section de fonctionnement

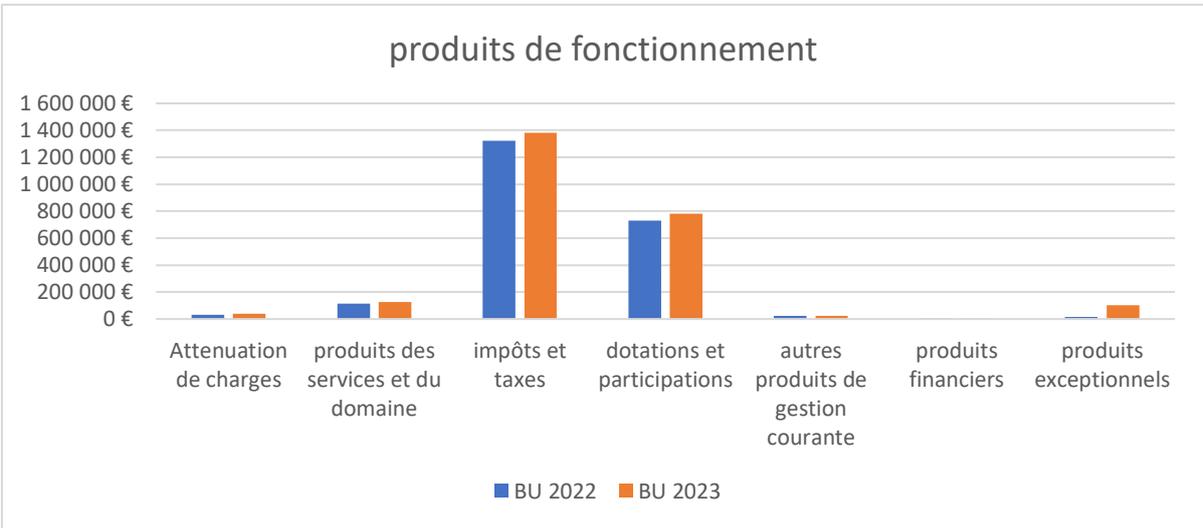
La section de fonctionnement retrace la vie courante des services de la collectivité. Elle a évolué de 14% par rapport au budget de l'année précédente.



Ce sont essentiellement les charges à caractère général qui augmentent du fait de l'augmentation des tarifs de l'énergie (+150%) et des coûts des travaux de réparation des bâtiments publics suite à l'orage de grêle du 20 juin 2022. Il est à noter que l'assurance prend en charge 85% des frais de réparation suite à ce sinistre.

L'augmentation des charges de personnel découle principalement de l'embauche dès mi 2023 d'un directeur général des services.

Les charges de gestion courantes restent stables. Nous continuons d'aider significativement les associations de Bordes ainsi que le CCAS



L'évolution des impôts et taxes s'explique cette année par l'importance de la revalorisation des bases d'imposition (plus de 7%).

La municipalité a choisi de ne pas modifier les taux des taxes car les ménages doivent déjà faire face à l'inflation générale et l'augmentation des bases de 7% est suffisante pour équilibrer le budget.

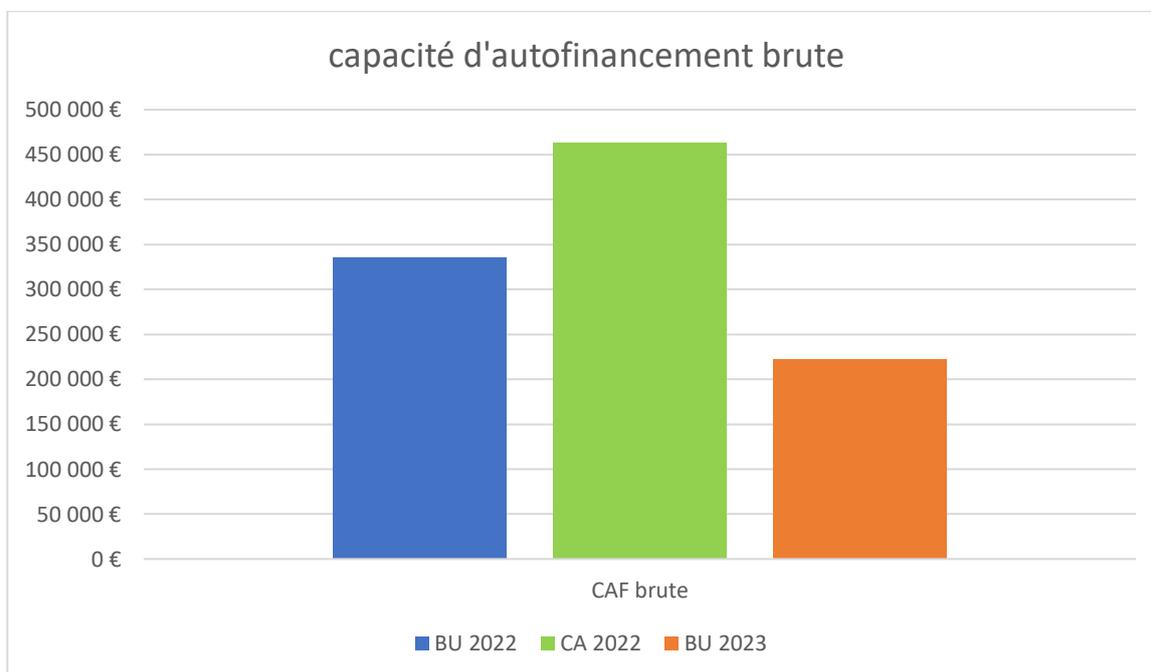
TAXE	2022	2023
Foncier bâti	22,86 %	22,86 %
Foncier non bâti	24,63 %	24,63 %
Habitation résidences secondaires	9,39 %	9,39 %

Depuis la mise en place du dégrèvement de 50% de taxes foncières pour les locaux professionnels, l'état compense ce manque à gagner pour les communes via une dotation. Cette dotation représente 91% des dotations perçues par la commune.

L'augmentation des bases de 7% explique donc l'augmentation des dotations et participations en 2023.

## La capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement brute mesure l'épargne que la collectivité arrive à dégager pour financer ses projets d'investissement.



3

La capacité d'autofinancement baisse au budget 2023 du fait des augmentations des dépenses comme expliqué ci-dessus, mais elle reste néanmoins à un niveau suffisant pour nous permettre d'investir. Comme on peut le constater, un budget est par principe prudent et dans les faits on ne consomme pas en fonctionnement tous les crédits alloués. Ainsi la marge d'autofinancement constatée au compte administratifs est toujours largement supérieure à celle prévue au budget.

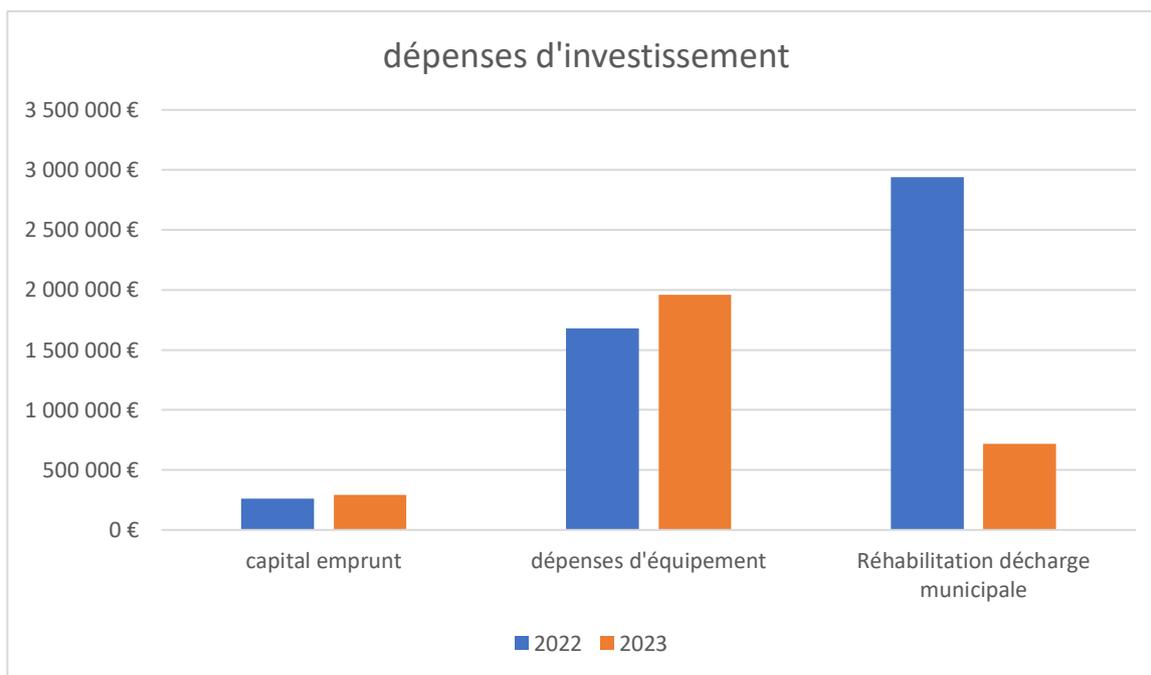
## La section d'investissement

Le projet de revitalisation du centre bourg « Espace terre d'envol » est géré sous forme d'autorisation de programme en raison de son caractère pluriannuel et de l'importance qu'il revêt pour la commune.

En K€	Réalisations au 31/12/22	2023	2024	2025
Revitalisation centre-bourg	150	203	1 000	400

L'année 2022 a permis de définir le projet, de déposer le permis et réaliser les études nécessaires et enfin déposer les dossiers de subventionnement auprès des différents organismes.

Les appels d'offre sont en cours et les travaux débuteront avant l'été pour se terminer en 2024.



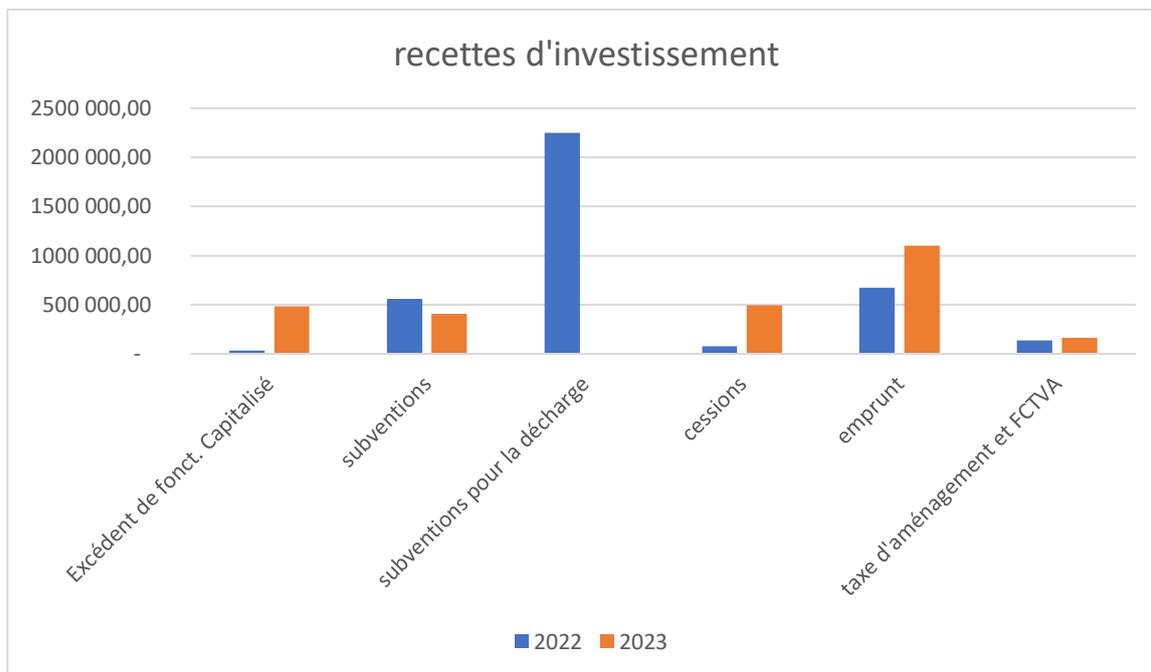
4

La projet de réhabilitation de la décharge de Bordes a été isolé de manière à clarifier le graphique. Cette opération à été portée par la CCPN, mais pour des raisons comptables elle est inscrite dans les comptes de la commune en 2023 (en recettes pour les subventions et en dépenses pour les remboursements à la CCPN).

Les projets principaux pour 2023 sont :

- Le lancement des travaux de l'espace terre d'envol (au centre bourg) pour 1,560 M€
- Les travaux de voirie pour 100 k€
- Le plan de sécurisation du village pour 50 k€
- Les premières études pour l'aménagement de la place Jean Nouguès (40 k€)
- La réfection des toits de la poste, de la salle de danse et de la salle pour tous qui ont été endommagés en 2022 par la grêle et qu'on doit changer complètement (74 k€)

Les recettes d'investissement sont présentées dans le graphique ci-après. Il est à noter qu'il y a un décalage entre la réalisation d'un projet et l'encaissement des subventions. En effet, elles sont perçues en grande majorité une fois les factures acquittées.



L'excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) a servi dans ces deux budgets à couvrir uniquement le besoin de financement constaté au compte administratifs 2021 et 2022. Ce qui explique la variation entre les deux années.

Les subventions pour la réhabilitation de la décharge municipale ont été isolées pour la clarté du graphique.

Les subventions 2022 sont principalement des subventions pour le Centre Technique municipal, les lavoirs et aussi la DETR de 286 k€ pour l'espace terre d'envol. En 2023, se sont exclusivement des subventions pour les travaux du centre bourg (Espace Terre d'Envol)

En 2023, la vente de quelques terrains proche de la mairie actuelle et le recours à l'emprunt permettront de financer les travaux envisagés au budget.

## L'endettement

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, la dette de la collectivité s'élève à 1 955 K€ pour 20 emprunts en cours (dont 13 engagés par le SDEPA pour le compte de la commune afin de réaliser des travaux d'électrification sur la commune). Sa capacité de désendettement (encours/CAF brute) est de 8 ans (limite à ne pas dépasser : 12 ans).

L'encours de la dette a augmenté en 2022 de 400 k€ pour financer le reste à charge pour la commune sur la réhabilitation de la décharge communale.

En 2023, le montant des annuités représente 12 % des recettes réelles de fonctionnement.

Les emprunts de la collectivité sont principalement des emprunts à taux fixe. Seul l'emprunt de 2004, renégocié en 2010 est basé sur un taux variable (EURIBOR 3 mois), ceci nous a permis de réduire considérablement les frais car ce taux est resté négatif durant plusieurs années. L'augmentation de ce

taux a été prise en compte dans le budget 2023 mais de par sa définition (taux interbancaire européen) il y a très peu de risques de forte augmentation (il est resté en dessous des 5% depuis 2000)

Pour 2023, il est envisagé de souscrire un nouvel emprunt de 600 k€ afin de financer les premiers travaux de l'espace Terre d'Envol.

## La présentation consolidée

En plus de son budget général, la collectivité a 1 budget annexe : le budget photovoltaïque gérant le toit de l'école maternelle pourvu de tuiles photovoltaïques.

Présentés de manière consolidée, les budgets de la collectivité permettent d'avoir une vision plus complète de sa situation financière.

2023	Fonctionnement	Investissement	Total
Budget général	2 987 318,21	4 043 392,11	<b>7 030 710,32</b>
Budget photovoltaïque	12 023,00	13 432,46	<b>25 455,46</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 999 341,21</b>	<b>4 056 824,57</b>	<b>7 056 165,78</b>